

N° SIRET : 26191481600010
 Etablissement : CCAS DE NEUVIC
 Budget : BUDGET ANNEXE

COMPTE ADMINISTRATIF
 Année 2022
 Page n° 1

Département : CORREZE
 Poste Comptable : SERVICE GESTION COMPTAB
 Date d'Édition : 05/04/2023

DELIBERATION
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 11/04/2023 à 20 heures 00

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	
VOTES : Contre = <input type="radio"/> Pour = <input checked="" type="radio"/>	Abstentions = 0
Date de convocation :	06/04/2023

Le Conseil D'administration réuni sous la présidence de
 après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Dominique MIERMONT, Président,
 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
 Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	15 175,46
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (20.00 - 1 606,58)	-1 586,58
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	16 762,04
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	0,00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	0,00

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	15 175,46
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

Cachet :



REÇU LE
26 AVR. 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

Pour expédition conforme,
 Le Président,